

**Assemblée Générale Extraordinaire Envol 91 FM**  
**Procès-verbal du Mardi 19 avril 2022**  
**Sous-sol de la Cathédrale - Saint-Boniface**

La réunion débute à 18h30.

**1. Mot de bienvenue et reconnaissance des terres ancestrales :**

- Brigitte L'Heureux Secrétaire du CA annonce que le quorum est atteint, déclare officiellement l'ouverture de l'assemblée, procède à la reconnaissance des terres ancestrales, souhaite la bienvenue à tous les participants, partenaires et invités spéciaux, et procède à la présentation des membres du conseil.

Elle présente ensuite Jean Michel Beaudry de la SFM, responsable de la logistique pour cette AGE/AGA 2022 et celui-ci donne les instructions du déroulement de l'assemblée pour les participants en ligne.

**2. Présidence de l'AGA**

- Proposition est faite « Que Raymond Lafond soit nommé président de l'AGE de la radio communautaire du Manitoba »

**Proposée par :** Brigitte L'Heureux

**Appuyée par :** Chantal Theroux

**ADOPTÉE (001)**

**3. Adoption de l'Ordre du Jour**

- Proposition est faite « Que l'ordre du jour soit adopté tel que circulé plutôt aux membres »

**Proposée par :** Rejean LaRoche

**Appuyée par :** Remy Gosselin

**ADOPTÉE (002)**

**4. Transparence du CA en tant que radio communautaire**

- Brigitte L'Heureux fait part à l'assemblée que le CA s'est assuré de suivre un processus juste et équitable en priorisant le bien-être de la radio Envol. Le CA est confiant d'avoir agi de façon responsable et transparente envers ses membres tout en respectant son devoir de confidentialité. Le CA a communiqué à plusieurs reprises directement et clairement par emails, par publications Facebook et par communiqué de presse le 14 avril 2022.

- Proposition est faite « Que ces commentaires du CA soient reçus à titre d'information »

**Proposée par :** Brigitte L'Heureux

**Appuyée par :** Joël LaRoche

**La discussion est ouverte aux membres sur ce point**

**5. Clause de confidentialité et Affaires internes :**

- Louis Allain fait part à l'assemblée que tous les employés de la radio signent une clause de confidentialité dès leur embauche tel qu'indique nos règlements. Selon lui chaque employé de la station s'est engagé à respecter ces règlements dès la signature de contrat. Il précise qu'aucun employé n'a signé une entente de confidentialité durant cette crise tel qu'insinué. Concernant les affaires internes, il indique que le CA ne peut pas dévoiler les affaires relevant des ressources humaines avec les membres. Il termine en mentionnant que selon la hiérarchie interne à Envol, c'est la direction générale qui est en charge de la supervision et gestion des ressources humaines de l'organisme.
- Proposition est faite « Que ces commentaires soient reçus à titre d'information »

**Proposée par :** Louis Allain

**Appuyée par :** Chantal Theroux

**La discussion est ouverte aux membres sur ce point**

**6. Climat de travail, congé maladie et départ des animateurs, départ de chroniqueurs et des bénévoles.**

- Marcel Druwé fait part à l'assemblée que le CA actuel a toujours eu l'attente qu'Envol maintienne un climat de respect mutuel, de confiance, de professionnalisme et d'inclusivité de tous. Il s'est assuré de prioriser un milieu de travail respectueux et libre d'harcèlement, de discrimination, de violence, d'intimidation et tout autre comportement jugé inacceptable en n'importe quel milieu de travail. Le CA croit important d'avoir un environnement professionnel sain et enrichissant avec des employés et des bénévoles heureux, en santé, et prêts à fournir un contenu de qualité avec un programme qui reflète notre communauté francophone en toute sa diversité. Les derniers mois n'ont pas été faciles, malheureusement dans le but de garder la confidentialité de tous les intervenants et par respect de leur obligation d'administrateurs, le CA a choisi le silence. Le CA d'Envol 91 FM a choisi de ne pas s'impliquer dans les discussions au niveau des réseaux sociaux et de limiter les entrevues avec les médias car il ne s'agit pas d'une bonne façon de maintenir un dialogue productif. Le CA est resté à l'écoute de ceux qui ont pris la peine de le contacter pour faire part de leurs inquiétudes afin de comprendre le point de vue de chacun et de prendre des décisions en considération de la volonté des membres. Nous avons également dû nous concentrer sur notre travail pour assurer la continuité de la Radio.

- Proposition est faite « Que ces commentaires soient reçus à titre d'information »

**Proposée par :** Marcel Druwé

**Appuyée par :** Henry Dupuis

**La discussion est ouverte aux membres sur ce point**

**ADOPTÉE (005)**

#### **7. Respect des politiques et règlements administratifs d'Envol**

- Komi Kuessan indique que chaque décision que le CA a prise était en conformité avec les politiques et règlements administratifs d'Envol. Il tient à souligner également que le CA a fait appel à un conseiller juridique durant tout le processus et sur toutes les décisions qui ont été prises.
- Proposition est faite « Que ces commentaires soient reçus à titre d'information »

**Proposée par :** Komi Kuessan

**Appuyée par :** Chantal Theroux

**La discussion est ouverte aux membres sur ce point**

**ADOPTÉE (006)**

#### **8. Confiance au CA**

- Komi Kuessan indique que les membres du CA ont décidé de ne pas se représenter aux élections du CA qui suivront cette AGE et de laisser la chance à une nouvelle équipe qui saura faire le suivi approprié dans tous les dossiers. Il mentionne que le CA sortant se met entièrement à la disposition du nouveau CA qui sera élu pour les briefer sur ces dossiers.
- Proposition est faite « Que ces commentaires soient reçus à titre d'information »

**Proposée par :** Komi Kuessan

**Appuyée par :** Louis Allain

**La discussion est ouverte aux membres sur ce point**

**ADOPTÉE (007)**

#### **9. Date de l'AGA – 19 avril 2022 à 19 h 45**

#### **10. Levée de l'assemblée**

- Proposition est faite « Que l'assemblée soit levée afin de procéder à l'AGA »

**Proposée par :** Rémi Lemoine

**Appuyée par :** Raymond Lafond

**ADOPTÉE (008)**